

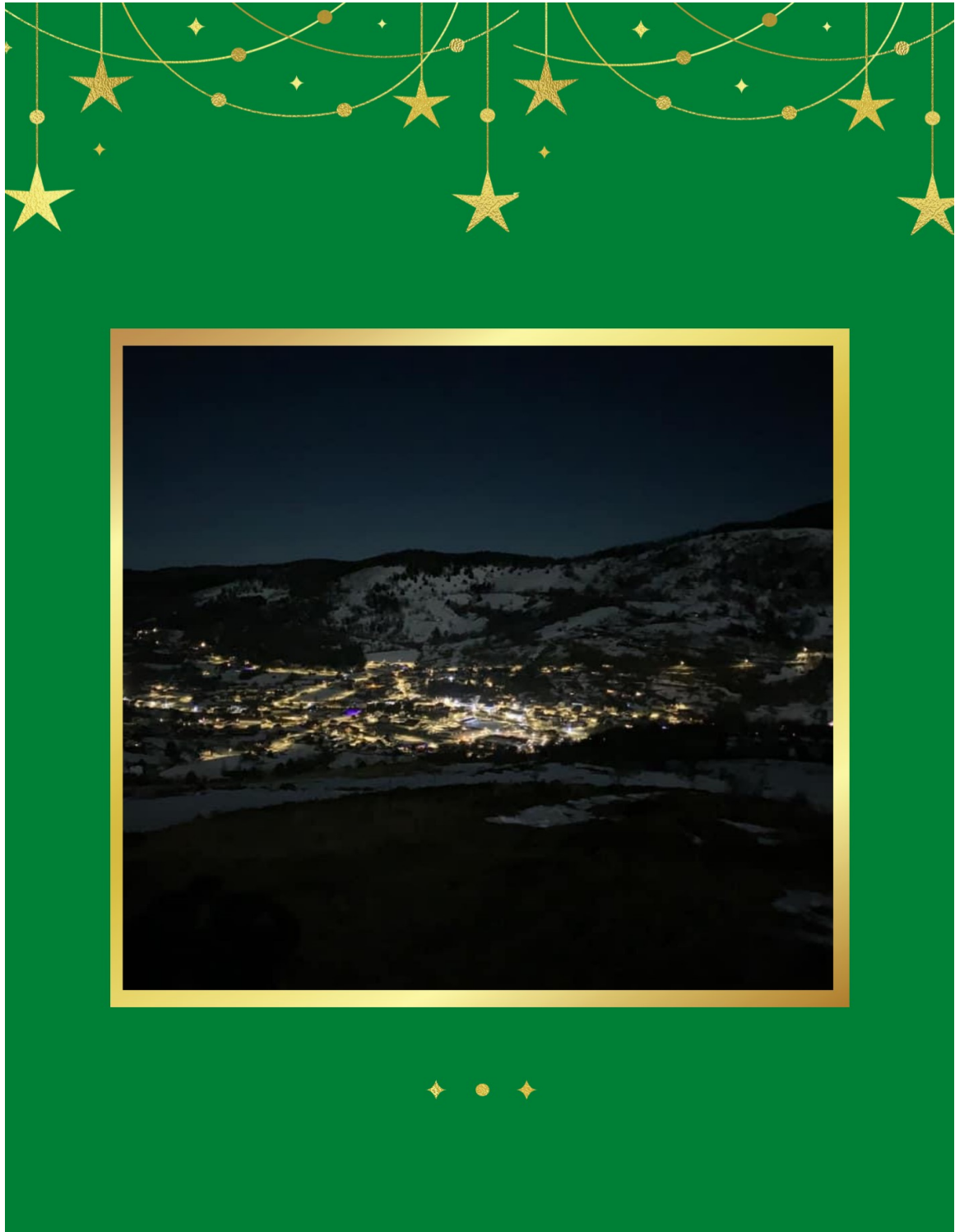


BUSS'INFO



Le bulletin d'information du Conseil Municipal de Bussang

N° 47 JANVIER 2022



VOEUX



Mesdames, Messieurs,

En ce début d'année 2022, au nom de la municipalité de Bussang, permettez-moi de vous adresser à toutes et à tous, mes meilleurs vœux de bonheur, réussite et santé pour cette nouvelle année.

Que 2022 vous apporte joie dans vos familles, satisfaction dans votre travail, dans vos loisirs, et réponde aux attentes de votre vie personnelle.

Ce début d'année particulier ne me permet pas de m'adresser à vous directement, comme il en était de coutume lors de nos traditionnelles cérémonies des vœux. Cette absence forcée de contact avec vous m'affecte profondément, car elle est au cœur de l'action municipale.

En effet, ces rencontres auraient pu être, pour l'équipe municipale et moi-même, l'occasion d'échanger et de partager avec vous les ambitions, les projets et actions de notre commune, passés et à venir.

Certes les nouveaux outils numériques que nous avons récemment développés tel le compte Facebook officiel de la mairie et le site internet, vous permettent de communiquer avec nous.

Toutefois, ce nouveau mode de communication ne saurait remplacer le contact direct et chaleureux avec chacun d'entre vous. L'agent d'accueil, la directrice générale des services de notre mairie se tiennent à votre disposition pour vous renseigner, et bien sûr pour prendre rendez-vous avec vos élus.

Par ailleurs, les bulletins municipaux que vous recevez dans vos boîtes aux lettres vous permettent de retrouver les diverses informations communales.

L'année 2021 que nous venons de quitter restera longtemps gravée dans nos mémoires. Elle aura été génératrice de stress, d'angoisses et d'interrogations sur notre avenir et celui de nos enfants.

Une dette colossale qu'il faudra assumer, une relance économique indispensable et une impérative cohésion sociale seront les grandes priorités de nos gouvernants.

Au niveau local, cette solidarité doit s'exercer au quotidien, tout d'abord vers les plus fragiles et les plus démunis, et c'est tout l'objet de l'action sociale communale et intercommunale, qui se doit de maintenir une veille permanente vis-à-vis de ces publics.

Plus que jamais nous nous devons de rester solidaires envers nos commerçants en consommant local, nos professionnels locaux en faisant appel à eux et soutenir nos associations qui ont souffert et qui souffrent encore des fermetures administratives liées à cette pandémie de la Covid 19.

Tous ensemble, il nous faut unir nos efforts afin de préserver cette dynamique qui fait la force et l'attractivité de notre belle commune de Bussang.

Je vous renouvelle à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour 2022, vœux d'espoir, d'optimisme, de liberté, et d'un futur retrouvé, moteurs de notre quotidien.



**Votre Maire,
Bachir AID**

A la rencontre de



Ilse Ravert et Steven Teurlings ont transformé l'ancien hôtel des 2 clefs en 2 gîtes 4 étoiles pour les familles, les groupes ou les entreprises.

Chaque Gîte a sa propre salle à manger, son bar et sa cuisine entièrement équipée, les chambres possèdent une salle de bain privée.

L'établissement propose une connexion Wi-Fi gratuite et sur demande, demi ou pension complète peut-être organisée. Une terrasse est également disponible sur place.

Gîte les deux Clefs – 1 Rue du 3^{ème} RTA – 88540 BUSSANG

☎ +32(0)475.70.86.66 - +32(0)475.73.63.04 - +33(0)9 72.39.31.97 – ilse@les2clefs.fr



Gîte La Source 23 pers



Gîte La Montagne 19 pers

Cérémonies Patriotiques

Commémorations de la libération de Bussang



Fusion des Offices de Tourisme de Bussang



Compétence touristique

La loi n° 20156991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) a défini l'organisation de cette compétence en transférant aux établissements publics de coopération intercommunale la compétence en matière de "promotion du tourisme" dont la création des offices de tourisme.

Les communes classées en station de tourisme peuvent bénéficier d'une dérogation avec la possibilité de conserver au niveau de la commune la compétence tourisme, avec la loi 2016-1888 du 28 décembre 2016 (acte II de la loi Montagne II).

Commune de Bussang

Obligation pour la commune de renouveler son classement de station de tourisme (station hydrominéral 1921) avant le 31 décembre 2017.

Ce classement est un critère obligatoire pour la création ou la conservation d'un casino (jeux de hasard).

Afin de réaliser 3 actions obligatoires pour ce classement, la commune a demandé à bénéficier de la dérogation de la loi Montagne II.

- démarche qualité pour l'OTB obtenue fin octobre 2017
- classement de l'OTB en 1ère catégorie obtenu en décembre 2017
- dossier station de tourisme déposé en préfecture le 15 décembre 2017 avec classement établi par l'Etat le 8 novembre 2018.

Le casino pouvait être maintenu, et la commune aura la possibilité de relancer une Délégation de Service Public (DSP) en 2024.

Tourisme sur le territoire de l'EPIC Ballons des Hautes Vosges

Depuis le 1er janvier 2017, il existe deux offices de tourisme sur le territoire de la CC-BHV.

Ces deux offices de tourisme ont travaillé ensemble et ont mutualisé de nombreuses actions, contractualisées par des conventions :

- brochures animation et hébergement
- site internet
- un seul fichier d'adhérents
- une seule centrale de réservation



Durant l'année 2019, la CC-BHV (en accord avec la commune de Bussang) a diligenté un bureau d'études afin que celui-ci établisse des scénarii pour une restructuration des deux offices de tourisme par une fusion/intégration.

Un postulat a été identifié : maintien du classement en 1ère catégorie pour l'avenir de Bussang. La consultation a abouti au choix d'un AMO par la CC-BHV, Maître du Rêve, avec 2 phases :

1. Fusion/intégration des deux offices de tourisme
2. Stratégie touristique du territoire

Début de la première réunion en visioconférence le 30 mars 2020. Un retard a été pris à cause de la COVID-19.

Phase 1 : deux réunions de restitution ont permis aux élus de prendre connaissance des démarches à entreprendre, puis une réunion avec les socioprofessionnels en juin 2021.

Phase 2 : une réunion en août 2021 afin de proposer une feuille de route stratégique et un plan d'actions du nouvel Office de Tourisme Communautaire.

et des Ballons des Hautes Vosges

Septembre 2021 :

Le président de la CC-BHV a mandaté les président(e)s des deux offices de tourisme afin de préparer la fusion à compter du 1er janvier 2022 ; fusion qui devrait être neutre, invisible pour les vacanciers, les excursionnistes et les habitants du territoire de la CC-BHV.

Dates prévues pour établir toutes les délibérations de cette fusion :

- Conseil municipal de Bussang → 18 novembre 2021 - 16 décembre 2021
- Conseil communautaire de CC-BHV → 22 novembre 2021 - 14 décembre 2021
- CODIR de l'OTC-BHV → 30 novembre 2021 - 13 décembre 2021

Stratégie touristique du territoire CC-BHV 2022-2024

1. Organisation fonctionnelle humaine

Stabilité des effectifs. L'organisation de travail avec différents bureaux d'information touristique, même unité de travail (conditions salariales).

Dissocier la fonction accueil des autres missions

Organigramme des missions

2. Immobilier

Harmonisation du fonctionnement avec des documents cadres engageant toutes les parties (OTC- communes)

3. Financement

Un budget prévisionnel établi à partir des comptes administratifs 2019 de l'OT Bussang et de l'OTI CC-BHV, actualisé en fonction des évolutions de ces deux dernières années.

Financement essentiellement assuré par la collectivité et la taxe de séjour (75% du budget prévisionnel).

Charges de personnel dans la moyenne des offices de tourisme. La mutualisation des charges permet des économies.

Optimisation de la taxe de séjour.

4. Lettre de missions

Etablie par la CC-BHV (2022-2024)

5. Plan d'actions 2022-2024

Feuille de route déclinée en 4 axes principaux :

Axe 1 : Adapter la politique d'accueil et de diffusion de l'information aux nouveaux comportements touristiques avec 4 actions.

Axe 2 : Améliorer l'image, la mise en scène et la mise en marché de la destination avec 3 actions.

Axe 3 : Fédérer et accompagner les professionnels et les habitants avec 3 actions.

Axe 4 : Co-piloter le développement touristique du territoire avec 4 actions.

En conclusion....

- Fédérer autour d'une ambition touristique partagée
- Impulser le développement touristique : labels - commune touristique - station de tourisme
- Adaptation au contexte sociétal actuel : slow tourisme - tourisme durable - rejet du surtourisme

Merci à tous les participants de cette étude AMO – CC-BHV – communes – OTB et OTIBHC – socioprofessionnels touristiques. Réinventant le tourisme de demain, nous allons être confrontés à une guerre des destinations et des prix. Il faudra répondre aux attentes du client, en ayant à l'esprit la notion de développement durable.

Nominations :



Adeline ROGERAT, Directrice de l'Office de Tourisme de Bussang depuis 2013, a été nommée **Directrice de l'OTC-BHV** le 14 décembre 2021.



Jean-Baptiste MANSUY a été nommé **Directeur adjoint de l'OTC-BHV** le 14 décembre 2021. Il était en poste depuis fin décembre 2018 en qualité de chargé de mission développement touristique pour l'OTI des Ballons des Hautes Vosges

Ce binôme, pleinement investi dans le développement touristique du territoire, en lien avec les agents de ce nouvel OTC-BHV saura représenter, défendre et valoriser notre destination, riche et authentique et en être de véritables ambassadeurs.

Repas des anciens & Colis de Noël



C'est au Casino le 24 octobre dernier que se sont retrouvés 110 convives pour le traditionnel repas annuel des anciens organisé et servi par les membres de la municipalité.

A cette occasion, les doyens du jour Suzanne Valdenaire 93 ans et Raymond Philippe 94 ans, ont été mis à l'honneur.

Grâce à la municipalité, ce sont 214 colis de Noël qui ont été distribués par les élus aux habitants de Bussang âgés de 75 ans et plus dont 30 résidents à l'EHPAD.



Patinoire

Angélique Pernot et Adrien Voirin font équipe cette année pour tenir la patinoire synthétique municipale sous la Halle de la Mouline.

L'information de la recherche, par la mairie de Bussang, de professionnels du commerce ambulant pour gérer la patinoire est arrivée aux oreilles d'Adrien qui a été séduit par les conditions de prise en main de cette activité.

L'accès et la location des patins (prévoir vos propres gants et casques) sont au tarif de 5 €.



Une petite restauration salée/sucrée est possible sur place de 1 à 4 €.

Les groupes scolaires sont les bienvenus. Angélique les attend au 06 32 78 74 67 pour les renseigner sur les possibilités d'accueil.

Ouverture le 4/12 avec le tirage du feu d'artifice de la St Nicolas, jusqu'au 26/02/2022, de 14 à 20 heures (minimum).

Bonne glisse !

Urbanisme

Nouveauté en 2022 : constitution et dépôt en ligne de vos autorisations d'urbanisme.

A compter du 01 janvier 2022, il sera désormais possible de constituer et de déposer vos autorisations d'urbanisme en ligne.

Dans un premier temps constituer votre dossier via le portail AD'AU

AD'AU (*Assistance aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme*) est une plateforme internet disponible sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr). Elle vous permet, particuliers comme professionnels, de constituer en ligne vos demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir...).

A travers une série de questions, la plateforme AD'AU vous guide dans la constitution de votre dossier : choix du formulaire CERFA adapté, remplissage des informations nécessaires à l'instruction, rappel des pièces jointes à fournir...

Au terme de la procédure, vous disposerez de votre formulaire CERFA, qui aura été automatiquement complété. Une fois votre projet finalisé, vous pouvez télécharger votre dossier afin de pouvoir le déposer en ligne via la plateforme mise en ligne par votre collectivité.

Les bénéfices de la dématérialisation pour vous, usagers :

- Une simplification des demandes d'autorisation d'urbanisme : plateforme en ligne disponible 24h24 et 7j/7, accessible depuis n'importe quel appareil connecté
- Un temps de traitement des dossiers diminué : des dossiers mieux complétés grâce au guidage et au rappel des pièces à joindre et de leurs critères

Ce service est disponible au lien suivant : <https://www.service-public.fr>

Dans un second temps déposer votre dossier via la plate forme Géopermis

Connectez vous à : www.geopermis.fr

Créez votre compte et déposez votre autorisation d'urbanisme en quelques clics

Eau

La facturation de l'eau et de l'assainissement évolue à Bussang.

La Commune de Bussang a, au fil des années, suivi les évolutions réglementaires imposées par la Direction des Finances Publiques concernant l'établissement et les moyens de paiement des factures d'eau/assainissement.

En 2015, il a été proposé aux usagers le règlement par Carte Bancaire sur le site Tipi.gouv.fr devenu Payfip (qui offre en plus de la CB la possibilité de réaliser un prélèvement unique sur le compte associé à son espace particulier impots.gouv.fr)

Lors de la facturation de Juin 2021 est apparu le Datamatrix. Ce petit pictogramme offre la possibilité de régler sa facture dans un point de paiement de proximité partenaire DGFIP dans la limite de 300 euros en espèces ou en CB.

Vous pouvez consulter la liste des points sur le site : <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>
A Bussang le Bar-Tabac du Peuple accepte ces règlements.

Enfin depuis décembre 2021, le coupon de règlement qui existait sur les factures laisse place au TIP SEPA qui permet en joignant un RIB que le montant soit prélevé sur son compte (mandat unique). De même les chèques qui accompagneront le TIP seront envoyés directement au centre d'encaissement de Rennes et plus à la trésorerie du Thillot qui sera ainsi déchargée de cette tâche.

Parallèlement, les usagers peuvent depuis plusieurs années maintenant opter pour le prélèvement automatique en signant un mandat avec la commune et choisir entre le paiement à l'échéance (une seule fois à réception de la facture) ou une mensualisation (règlement sur 5 mois).



